



SPP et PATS SDIS du RHONE

Monsieur le Président du
CHS du SDIS du Rhône
17 rue Rabelais
69421 Lyon cedex 03

Lyon, le 31 janvier 2011

Objet : aménagement des nouveaux locaux

Monsieur le Président,

Depuis plusieurs années, le SDIS du Rhône a engagé une politique de restructuration de bâtiments très importante, et pas toujours justifiée, de centres d'intervention, de l'état-major et d'autres services.

Après avoir visité les premiers locaux réhabilités, nous avons constaté que l'implantation des bureaux sur un grand plateau ne nous paraît pas très judicieuse.

En effet, même si a priori cet aménagement semble donner satisfaction aux personnes de passage, il n'en est pas de même pour les agents qui y travaillent au quotidien et leurs conditions de travail se trouvent en grande partie dégradées par un certain nombre d'éléments, dont nous vous dressons la liste ci-dessous :

- Des nuisances sonores peuvent contraindre les agents à porter des bouchons auditifs.
- Absence totale de confidentialité pour les appels téléphoniques, due au fait que tous les agents se trouvent dans le même espace.
- Il n'y a pas de séparation entre les bureaux ce qui occasionne énormément de passages et de bruit
- Les écrans d'ordinateur sont à la vue de tout le monde ; encore un problème de confidentialité.
- Absence de contact visuel direct car l'agent se trouve de dos....

Tous ces points ne peuvent que provoquer des difficultés de concentration des agents et apporter une nuisance inévitable dans la réalisation de leurs missions.

Par ailleurs, nous avons également constaté qu'aucune action n'a été menée sur les postes de travail de bureau et sur l'aspect ergonomique, alors qu'un travail conséquent a été effectué par le GAIHS dans la politique d'hygiène et de sécurité engagée par le SDIS du Rhône !

Au regard de tous ces éléments et pour respecter le décret 85-603 du 10 juin 1985 et plus particulièrement l'article 2, nous vous demandons de bien vouloir intervenir rapidement, afin que les conditions de travail des agents concernés s'améliorent et que de nouveaux aménagements de bureau soient entrepris. Et pourquoi pas en concertation avec les utilisateurs ? Cela serait une première !

En espérant que notre demande retiendra toute votre attention et dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre haute considération.

Le secrétaire général

Gilbert LEBRUN